

Tissus et Nouveautés

(TISSUES & DRY GOODS)

REVUE MENSUELLE

Publié par La Compagnie de Publications des Marchands Détaillants du Canada, Limitée, 42 Place Jacques-Cartier, Montréal. Téléphone Main 2847. Boîte de Poste 917. Abonnement: dans tout le Canada et aux Etats-Unis, \$1.00, strictement payable d'avance; France et Union Postale, 7.50 francs. L'abonnement est considéré comme renouvelé à moins d'avis contraire donné au moins 15 jours avant l'expiration, et ne cessera que sur un avis par écrit, adressé au bureau même du journal. Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arriérages et l'année en cours ne sont pas payés. Adresser toutes communications simplement comme suit: **TISSUS ET NOUVEAUTÉS, MONTREAL Can.**

Vol. XI

MONTREAL, AVRIL

No 4

AVIS AUX LECTEURS

Nous prions nos lecteurs de prendre note que nos bureaux sont transférés: **80, rue St-Denis,** et que nos numéros de téléphone sont maintenant:

Téléphone Bell Est, 1185 et 1186.

Nous prions également nos lecteurs de continuer à nous adresser leurs lettres, etc., simplement comme suit.

"Tissus & Nouveautés", Montréal.

A NOS ABONNES

Nous prions nos abonnés qui changeraient d'adresse au 1er mai, de nous en donner avis aussitôt que possible, s'ils ne veulent pas subir d'interruption dans la réception du journal.

La Direction.

ASSOCIATION DES MARCHANDS-DÉTAILLANTS DU CANADA

Section des Marchands de Nouveautés

L'assemblée annuelle de la Section des Marchands de Nouveautés, succursale de Montréal, de l'Association des Marchands-Détaillants du Canada, a eu lieu vendredi, 8 de ce mois, au siège de la Société, 270 rue Ste-Catherine, sous la présidence de M. O. Lemire.

M. J. O. Gareau a fait rapport sur les résultats obtenus par la délégation qui est allée à Ottawa, pour s'opposer aux bills relatifs aux Sociétés Cooperatives.

La question des manquants sur marchandises en pièce a été l'objet d'une discussion suivie de la nomination d'un comité chargé d'étudier cette question et de faire rapport.

Une proposition de M. W. U. Boivin que le Bureau de Direction soit autorisé à offrir une souscription aux organisateurs du Congrès Eucharistique est approuvée à l'unanimité.

Il est procédé aux élections des officiers de la section avec le résultat sui-

vant: Président, M. J. O. Gareau; 1er vice-président, M. J. P. Gervais; 2e vice-président, M. Eugène Desjardins; trésorier, M. Ernest Lamy; secrétaire, M. A. Rouleau; auditeurs, MM. Thos. Oakes et J. E. Bénard.

M. J. O. Gareau, en prenant possession du fauteuil présidentiel, remercia les membres de l'Association de l'honneur qu'ils lui faisaient, fit une courte revue des choses accomplies par l'Association



M. J. O. Gareau,

Président de l'Association des Marchands-Détaillants de Nouveautés, de Montréal.

dans le passé et esquissa son programme pour l'avenir.

M. Gareau parla également du Canal de la Baie Géorgienne et des questions à l'ordre du jour qui intéressent le commerce tout entier.

Il a été décidé que l'excursion annuelle des marchands de nouveautés aurait lieu le 14 juillet. Un comité visitera plusieurs endroits avant de choisir le lieu de l'excursion.

ASSOCIATION DES MARCHANDS-DÉTAILLANTS DU CANADA

Succursale de Toronto

Quatorzième assemblée annuelle

La Quatorzième Assemblée Annuelle de l'Association des Marchands-Détaillants du Canada, succursale de Toronto, a eu lieu à la direction de l'Association, 21 rue Richmond Ouest, Toronto, le mardi soir, 29 mars 1910, à huit heures.

L'assemblée était nombreuse et bien représentée. Elle était présidée par Mr. R. W. Dockerau. Le secrétaire, M. E. M. Trowern présenta son rapport pour l'année et déclara que la succursale avait maintenant vingt-sept sections fonctionnant activement. Il fit allusion aux diverses affaires locales qui ont été l'objet de son attention pendant l'année, et il exprima l'opinion que l'époque était arrivée où il devait donner tout son temps et toute son attention aux affaires concernant la Province et le Dominion, affaires qui deviennent plus importantes de jour en jour. Pour arriver à ce but il conseilla aux membres d'élire un secrétaire local, et il offrit sa démission. Le rapport du trésorier et de l'auditeur fut présenté offrant un déficit dû aux grandes dépenses imposées à la succursale par les questions législatives, dépenses qui semblaient inévitables, car la succursale de Toronto est toujours venue en aide au commerce quand il était menacé.

Lesrésolutions suivantes furent lues et adoptées:

(1) Les membres de cette succursale sont d'opinion que le règlement actuel concernant la hauteur des auvents devrait être amendé de telle sorte que les pièces de fer soient à sept pieds trois pouces du trottoir, donnant une marge de neuf pouces pour la toile, et que la clause demandant un permis soit annulée, car nous considérons que c'est une clause inutile et sans aucune nécessité.